



Syndicat SNASS-CGT - Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Tél : 04 40 56 72 22 / mél : syndicat-cgt-unas@sante.gouv.fr

Déclaration préalable sur les carrières et les promotions de grade des agents du ministère des Solidarités et de la Santé

Les carrières dans notre ministère sont aujourd'hui une préoccupation majeure des agents.

Les mesures « PPCR » (révisions des grilles indiciaires dans la Fonction Publique) ont en effet en parallèle redéfini l'architecture de nombreux corps, **en particulier ceux de la catégorie C**, en passant d'une structure de 4 grades à une structure à 3 grades.

Ces modifications ont conduit à transformer le **2^{ème} grade intermédiaire de la catégorie C**, rattaché à l'échelle C2, à devenir **un grade très important numériquement**.

A titre d'exemple parlant, c'est ainsi que **le grade d'AAP2**, issu de la fusion des AA1 et AAP2, **regroupe désormais plus de 67% des agents du corps des adjoints administratifs**.

Par conséquent, **les files d'attente pour passer dans le dernier grade d'AAP1 ne cessent de s'allonger**, avec un nombre de promouvables en forte augmentation dès 2017 !

Le même phénomène est constaté pour **les corps des adjoints sanitaires et des adjoints techniques**, où les grades d'ASP2 et ATP2 ont également fortement progressé en nombre.

Cela nécessite logiquement de prévoir **un réajustement du ratio promu/promouvable** pour que l'accès au dernier grade de la catégorie C soit facilité.

Or, lors de la dernière CAP des adjoints techniques, c'est tout le contraire qui s'est produit, avec une baisse drastique du ratio promus/promouvables pour passer ATP1 de 20% à 5% !

Cela est proprement scandaleux car cela privera de nombreux agents d'un passage au grade supérieur avant leur départ à la retraite et entrainera à brève échéance un goulot d'étranglement dans le dernier échelon du grade d'ATP2.

Cette décision de la fonction publique n'augure rien de bon pour les deux corps de catégorie C dont les ratios ne sont pas à ce jour connus, à savoir **les adjoints administratifs et adjoints sanitaires!**

La CGT revendique :

- 1) 1 ratio de promotion **exceptionnel de 30% en 2018** afin de permettre aux agents actuellement bloqués dans les derniers échelons des grades d'AAP2, ATP2 et ASP2 d'accéder en AAP1, ATP1 et ASP1
- 2) Pour les années suivantes, **un ratio de 15%** afin de donner de la fluidité aux carrières et éviter la reconstitution du goulot d'étranglement actuel en fin de 2^{ème} grade.

La CGT attend une action volontariste de notre ministère sur les déroulements de carrière des agents, comme nous l'avons exigé à plusieurs reprises notamment auprès de la Ministre et de son directeur de Cabinet.